

NOTE DE SERVICE N° 5

Les notes de service rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. Elles doivent être communiquées et émargées par l'ensemble des personnels de l'école : les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service. Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

(À faire émarger par les enseignants avec mention « lu et pris connaissance »)

Réf : IEN-MRO/NS/05-22-23

**Inspection de l'Education
Nationale
Centre commercial Makoupy
97351 Matoury**

Circonscription de
Matoury1/Régina/Oyapock

Téléphone : 05.94 27 19 85
Mel : secretariat.9730457j@ac-guyane.fr

IEN : Thierry DE LACAZE
Mel : tde-lacaze@ac-guyane.fr

Matoury, le 15 septembre 2022

L'inspecteur de l'Education nationale

A

**Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants
Mesdames et Messieurs les Membres
du RASED**

OBJET : Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) - Le rendez-vous de carrière

Références :

- décret n°2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant sur le statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale
- décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant sur les dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale
- arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale.
- arrêté du 1er juillet 2013 - JO du 18 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

L'accompagnement des personnels et l'évolution des pratiques pédagogiques sont le cœur du processus d'évaluation des personnels. Cette réforme comporte deux éléments complémentaires :

– un accompagnement formatif tout au long de leur parcours professionnel. *L'ensemble des personnels peut demander une visite d'accompagnement formatif. En outre, l'IEN peut décider, à tout moment de la carrière, d'initier un accompagnement dans le cadre du pilotage de la circonscription ;*

– des rendez-vous de carrière conçus comme des moments privilégiés pour porter un regard sur une période donnée et tracer des perspectives d'évolution. Un enseignant, sur une carrière complète, a vocation à bénéficier de trois rendez-vous de carrière :

- *le premier concerne les personnels qui sont, au cours de l'année du rendez-vous, dans la deuxième année du 6^{ème} échelon ;*

- le deuxième concerne les personnels qui ont, au cours de l'année du rendez-vous, une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8^{ème} échelon ;

- le rendez-vous de carrière pour l'accès à la hors-classe concerne les enseignants qui se situent dans la deuxième année du 9^{ème} échelon de la classe normale.

Ces rendez-vous sont des temps dédiés pour porter un regard sur la période professionnelle écoulée. Ils comportent une inspection (observation en situation professionnelle) et un entretien qui permettent d'apprécier la valeur professionnelle de l'enseignant en vue de déterminer l'avancement accéléré à l'échelon supérieur.

1- Les modalités organisationnelles

Des documents sont à votre disposition :

- le guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, téléchargeable sur le site du ministère.

- le document de référence de l'entretien : aide à la préparation du rendez-vous de carrière.

Il vous sera proposé dans la plupart des cas une inspection suivie d'un entretien qui pourrait s'effectuer dans la même demi-journée de classe.

Pour certaines missions particulières, un rapport d'activité pourrait servir de point d'appui à l'entretien (conseillers pédagogiques, coordonnateurs...).

Les directeurs bénéficiant d'une décharge d'enseignement pourront présenter un écrit rendant compte de leur action dans le cadre du pilotage de l'école et, plus largement, du référentiel métier proposé par la circulaire n°2014-163 du 1^{er} décembre 2014 (BOEN spécial n°7 du 11 décembre 2014).

Pour chaque rendez-vous de carrière, l'IEN renseigne la grille relative au degré d'acquisition des compétences professionnelles et rédige un compte-rendu (pour en savoir plus, se référer au guide).

2- Les étapes chronologiques

Dès lors que vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière, vous êtes informé(e) par courriel via i-prof.

Le calendrier du rendez-vous de carrière (date de l'inspection et date de l'entretien) est communiqué, par mail, **au plus tard quinze jours avant la date de celui-ci**. Il est donc essentiel de consulter régulièrement votre messagerie professionnelle.

Vous êtes invité(e) à valider la date proposée. En cas d'impossibilité spécifique (à justifier par écrit), vous en informerez le plus rapidement possible le secrétariat de la circonscription afin que de nouvelles dates puissent être fixées.

Une non validation de la date proposée équivaut à une confirmation.

Le compte-rendu du rendez-vous de carrière est renseigné par l'IEN et vous est transmis via l'application dédiée. Vous pourrez formuler, par écrit, vos observations éventuelles, dans le cadre réservé à cet effet, dans un délai de trois semaines.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle **est portée par le DASEN et est communiquée dans les deux premières semaines de l'année scolaire qui suit.**

3- Le déroulement de l'inspection en situation professionnelle et de l'entretien

La finalité de l'inspection et de l'entretien est de concourir à l'amélioration des résultats des élèves à travers une analyse réflexive des pratiques pédagogiques.

Il s'agit :

- d'une observation de séances.
- d'un entretien avec l'enseignant après l'observation (1 heure maximum). En fonction du contexte, l'entretien pourra être différé.

a) L'inspection

Les axes prioritaires de l'inspection s'appuient sur le respect des programmes et la prise en compte des recommandations ministérielles.

L'observation n'est pas limitée aux séances d'enseignement : elle concerne l'action pédagogique de l'enseignant dans son ensemble et s'attache à son efficacité (outils de l'enseignant, outils des élèves...). Les niveaux d'expertise de l'enseignant seront traduits en référence à l'annexe 3 du guide du rendez-vous de carrière.

b) L'entretien

L'objectif de l'entretien est de renforcer une analyse réflexive et contextualisée mais également de faire le point, entre professionnels, sur les besoins de formation et les perspectives d'évolution de carrière.

Les éléments suivants seront principalement abordés :

- Le parcours professionnel de l'enseignant ;
- Les compétences professionnelles de l'enseignant (scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives) ;
- Les comportements professionnels au regard des attendus ;
- Le suivi des élèves et les réponses aux besoins spécifiques ;
- La participation à la vie de l'école et au travail en équipe ;
- La relation avec les parents d'élèves et les autres partenaires de l'école ;
- Les démarches entreprises pour compléter et actualiser sa formation ;
- Les perspectives d'évolution de carrière.

c) Documents à tenir à la disposition de l'IEN le jour de l'inspection

- Le registre d'appel dont les taux de fréquentation seront tenus à jour et la liste des élèves ;
- Les affichages réglementaires ;
- Tout document en mesure d'explicitier la préparation matérielle, didactique et pédagogique de la classe (notamment les outils destinés à un éventuel remplaçant) ;
- Les supports de l'activité des élèves et de l'évaluation de leurs compétences ;
- Les outils professionnels dont vous faites usage pour la prise en charge des élèves en difficulté ;
- Le cas échéant, les documents relatifs à la direction d'école ;
- Le « document de référence de l'entretien » (annexe 4 du guide du rendez-vous de carrière), si l'enseignant a choisi de le renseigner, sera adressé à l'IEN au plus tard le jour de l'inspection.

d) Pour les directeurs

- Fonction administrative

1) Tenue des documents : Effectifs, Registre des élèves – ONDE, Cahier de comptes, Registre de sécurité, Consignes de sécurité, Cahier d'inventaire, Registre accidents et premiers soins.

2) Archivage des divers documents : Conseil des maîtres, Conseil de cycles, Conseil d'école, Projet d'école, Notes de services.

- Fonction pédagogique

. Les actions inscrites au projet d'école

- . Organisation et contenu des instances de concertation
- . Utilisation des évaluations nationales
- . Dispositif d'évaluation mis en place dans l'école
- . Utilisation des salles spécifiques, plannings
- . Collaboration avec le RASED, MDPH, Médecin scolaire
- . Équipes éducatives : fonctions et missions

- Fonction relationnelle

- . Lien avec les parents et les partenaires : mairies, intervenants extérieurs, CMP, CAMSP...
- . Fonction des AESH et assistants d'éducation, les services civiques.

4- Les rendez-vous de carrière 2022-2023

Cette année, les rendez-vous de carrière commenceront en **octobre 2022** et se termineront en **avril 2023**. **Chaque enseignant éligible au rendez-vous de carrière devra confirmer le rendez-vous fixé que je lui aurais fixé lorsqu'il recevra la notification par courriel sur sa messagerie professionnelle**. Quelques jours avant le rendez-vous de carrière, **l'enseignant pourra me faire parvenir par courriel ses réponses au questionnaire du document de référence de l'entretien** dont le but est de servir de conducteur pour les entretiens professionnels.

Je commencerai la campagne des rendez-vous de carrière par les enseignants des classes **de GS, de CP et de CE1** et terminerai par ceux de **PS et MS**, quel que soit l'échelon. Je validerai les comptes rendus rédigés pour tous les enseignants éligibles à l'issue de la rédaction du dernier compte-rendu du rendez-vous de carrière.

J'attends des enseignants éligibles la présentation de leurs outils de travail, des évaluations, des résultats des élèves, des outils de remédiation, des outils des élèves, des projets pédagogiques et professionnels. En classe, je veux observer une situation en mathématiques ou en français et une situation dans une discipline au choix de l'enseignant. Je serai attentif à l'enrôlement des élèves dans les activités, aux types de tâches qui leur sont demandées, au suivi des élèves (guidance, accompagnement), à la prise en compte de la diversité des élèves, aux modalités d'évaluation et à la capacité de l'enseignant à exposer ses choix et à analyser son action. Au-delà des incontournables liés à la déontologie du métier, l'entretien abordera également les connaissances relatives aux savoirs fondamentaux et à leurs enseignements, les stratégies de prise en charge de la difficulté scolaire et le positionnement dans le collectif « école ».

5- Informations complémentaires

En amont de ces rendez-vous, je rappelle que l'équipe de circonscription peut être sollicitée si besoin.



Thierry DE LACAZE
Inspecteur de l'Éducation Nationale CCPD
Matoury1-Régina-Oyapock

